

BULLETIN DU Syndicat Central des Agriculteurs DE LA LOIRE-INFÉRIEURE

et des Associations Rurales, Viticoles, Maraîchères, Horticoles et Avicoles affiliées

JOURNAL HEBDOMADAIRE
paraissant le Samedi - Tirage 21.000

ADMINISTRATION : 2, Rue Scribe, Nantes (à l'angle de la Rue Boileau) — BUREAUX ouverts tous les jours, de 9 h. à midi et de 2 h. à 5 h.
Pour toute la Publicité, s'adresser : PUBLICITE DE L'OUEST ET DU CENTRE, 11, Rue de la Fosse — NANTES

TELEPHONE 141.93 - 157.42
Chèques Postaux N° 6.015

Déclarations fiscales à faire avant le 1^{er} Mars

I — IMPOT GENERAL SUR LE REVENU

Rien de changé pour les déclarations des revenus fonciers, des revenus commerciaux, des revenus professionnels et des revenus des valeurs mobilières. Mais parmi ceux de nos adhérents qui, ayant plus de 10.000 fr. de revenus divers, doivent faire la déclaration, la plupart ont à comprendre parmi leurs revenus les bénéfices agricoles provenant de biens qu'ils exploitent directement ou font exploiter à moitié fruits. Presque tous déclarent le bénéfice agricole forfaitaire et non le bénéfice net réel. Le mode de calcul, que nous indiquons les années précédentes pour déterminer ce bénéfice forfaitaire doit être modifié.

La Chambre des députés a en effet voté, sur proposition du Gouvernement et sans aucun débat, le changement des coefficients applicables à certaines cultures. On peut sans danger en faire immédiatement état, car le Sénat acceptera certainement la décision de la Chambre. Mais pour éviter des observations des contrôleurs nous recommandons de mentionner sur la déclaration que les bénéfices agricoles forfaitaires sont calculés sur la base des derniers coefficients votés par la Chambre.

Les nouveaux coefficients sont :
Terres labourables, prés, herbages 1
Oseraies 1,50
Vignes, landes, étangs, marais, 2,50
Jardins et cultures maraîchères 5
Applicables à la valeur locative majorée de 50 %.

Pour simplifier le calcul, on obtient le bénéfice agricole forfaitaire par la simple multiplication du revenu cadastral matriciel.

1^{re} Des terres labourables, prés et herbages par..... 1,875
2^{re} Des oseraies par..... 2,812
3^{re} Des vignes, landes, étangs, marais par..... 4,688
4^{re} Des jardins et cultures maraîchères par..... 9,375

Naturellement, pour les exploitations à moitié fruits, le propriétaire n'a à déclarer que la moitié du bénéfice agricole.

Pour les bois, taillis et futaies, il n'y a à déclarer aucun bénéfice agricole.

Au paragraphe 6 de la formule de déclaration : Déduction des impôts, on aura soin d'ajouter le montant des Assurances sociales, payées en 1931 (part patronale seulement), sauf pour les domestiques et ouvriers attachés à une exploitation agricole qui donne lieu à déclaration d'un bénéfice agricole forfaitaire.

II — CHARGES DE FAMILLE

Elles entraînent des abattements très appréciables et même des réductions de certains impôts dans de grosses proportions.

Les personnes considérées comme étant à la charge du contribuable sont : ses parents et grands-parents et ceux de sa femme, infirmes ou âgés de 70 ans.

Ses enfants et petits-enfants âgés de moins de 21 ans au 1^{er} janvier 1932, ou infirmes.

Les oncles, neveux, tantes, cousins, âgés de plus de 70 ans ou infirmes, recueillis par le contribuable et à sa charge exclusive.

Les déclarations doivent être faites sur des formules que l'on trouve dans toutes les Mairies. Il faut avoir soin d'indiquer au verso de la formule quels sont les impôts sur lesquels doivent jouer les abattements ou réductions pour charges de famille.

Soignons nos Pommiers et Poiriers pour obtenir des Fruits sains et abondants

Si nos arboriculteurs soignent avec diligence leurs plantations fruitières, veillent aux traitements de leurs arbres, au bon emballage et à la présentation de leurs fruits de table — qui sont des variétés de choix, d'un prix élevé — c'est parce qu'ils ont à lutter contre la concurrence étrangère, plus redoutable aujourd'hui que jamais, l'étranger nous envoyant de beaux fruits sains, d'aspect séduisant, homogènes comme taille, comme forme et comme couleur, à des prix relativement bas... Mais les arboriculteurs ne sont pas légion et nous voulons parler aujourd'hui des pommiers et poiriers de nos fermes, ceux que nous rencontrons partout dans nos champs, nos prés, nos vergers, qui abondent dans toute notre région Ouest.

Combien peu de cultivateurs soignent convenablement leurs arbres, qu'il s'agisse de fruits à cidre ou à couteau ! Combien voyons-nous, çà et là, des arbres trop vieux, improductifs, surchargés de branches, manquant d'air et de lumière, recouverts de mousses, de lichens, de vieilles écorces, réceptacles de quantités de

séchées, les gourmands, les vieux chicots.

Les insectes et les maladies cryptogamiques causent chaque année des dégâts considérables à nos arbres fruitiers. Les fruits véreux, tavelés, déformés, ont une valeur marchande très amoindrie. D'où, pour nos agriculteurs, la nécessité de faire des traitements qui leur assurent des récoltes abondantes et régulières, des fruits sains, et augmenteront la longévité de leurs arbres.

Ces traitements consistent :

1^{re} EN TRAITEMENTS D'HIVER, dans le but de détruire les insectes suçant les écorces (cochenilles ou kermès), les œufs d'hiver de nombreux insectes, l'anthracnose ainsi que les champignons qui s'attaquent au bois ; les mousses et lichens, qui nuisent à la vigueur des arbres. Ils doivent être faits au moment du repos de la végétation, c'est-à-dire de novembre à fin février.

2^{re} TRAITEMENTS DE PRINTEMPS ET D'ETE, au moment de la floraison, pour détruire la pyrale des pommiers (ou carpocapse), la tave-

Ces démonstrations de traitement d'hiver des pommiers ont été suivies avec intérêt par de nombreux cultivateurs. Regrettons toutefois qu'il n'y en ait pas davantage... Il est toujours utile de s'instruire et de se documenter. Pour les absents, nous allons donner en ce Bulletin le compte rendu impartial de ces démonstrations.



La poudreuse « Pierre » au travail, à la Mercerie, Châteaubriant

monstrations, illustré de quelques photos, que nous avons prises le 5 février, à la Mercerie de Châteaubriant.

LES APPAREILS DE PULVERISATION

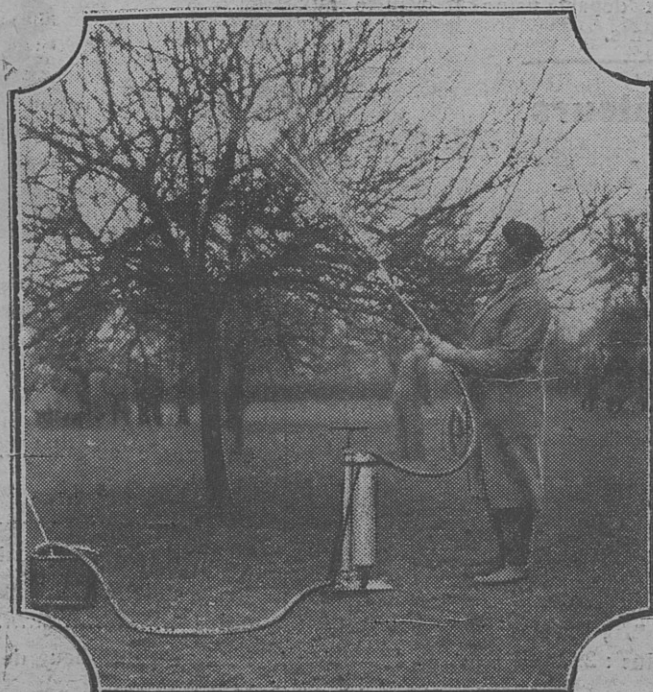
Sept constructeurs de pulvérisateurs avaient mis gracieusement leurs différents modèles d'appareils à la disposition de la Compagnie du P. O. et des Services Agricoles, pour ces démonstrations. Voici leurs noms, sans ordre de préférence : Vermorel — Hertzog — Rebeyrol — Martin — Caruelle — Castaing — Ellgass. Les uns présentaient des petits pulvérisateurs à dos, semblables à ceux que nous vignerons utilisons, mais munis d'une longue lance à jets variables ; d'autres des appareils de moyen débit, à bras ou au moteur, montés sur brouette, ou sur chariot à deux roues ; d'autres enfin présentaient de forts appareils, absolument parfaits, munis d'agitateurs et travaillant sous une pression de 10 à 15 kilogr., capables de couvrir de bouillie un pommier de belle taille en deux ou trois minutes.

A notre avis — sauf pour les entrepreneurs et syndicats — ce sont les petits et moyens pulvérisateurs qui sont appelés à se répandre le plus dans nos exploitations.

Les ETABLISSEMENTS VER-

morel ne pulvérisant que la quantité de liquide indispensable. Son prix est de 400 à 440 francs, suivant lance. Enfin la nouvelle pompe « Arborine » pour le traitement des arbres fruitiers, avec cloche à air, comprimant le liquide et le refoulant vers les lances, sous une pression de 8 à 10 kilogr. Un agitateur mécanique à hélice assure une vigoureuse agitation et homogénéité des solutions à pulvériser. Cette pompe, qui peut se placer sur n'importe quel récipient ou tonneau, coûte 425 francs.

Les MAISONS HERTZOG ET CASTAING présentaient des pulvérisateurs à bras et à moteur, à grande puissance, de différents types, que nous ne pouvons décrire à cette place. Signalons le pulvérisateur Castaing, à bras, spécial pour arbres fruitiers, muni d'une pompe à diaphragme en bronze, permettant d'atteindre une pression de 6 kilogr. Avec tonneau en cuivre rouge, de 50 litres, monté sur chariot à deux roues, cet appareil vaut 1.080 francs. Quant à la « Poudreuse Pierre » de chez Hertzog, qui a pu nous éblouir... et nous blanchir de sa poussière fine, son prix est de 5.400 francs équipée pour les arbres fruitiers. Notons que cette poudreuse peut être utilisée pour combattre le doryphore et qu'équipée spécialement à cet effet elle coûte 6.550 francs.



La « Pompe Honnête » pulvérisant un pommier

MOREL présentaient trois appareils : Le pulvérisateur à haute pression « La Cascade », permettant d'obtenir une pulvérisation fine et abondante et d'élever le liquide jusqu'au sommet des arbres de plein vent,

La MAISON REBEYROL avait amené un pulvérisateur en cuivre, de forme parallépipédique, type à diaphragme, pouvant s'utiliser dans les vignes et remorqué par un petit tracteur à deux roues « l'Autoculto ».

Le moteur de cet appareil servait à actionner la pompe du pulvérisateur pour traiter les pommiers. Le coût du pulvérisateur seul est de 2.000 francs ; celui de « l'Autoculto », force 3 CV. de 6.100 francs.

Les ETABLISSEMENTS CA- RUELLE, spécialisés dans la fabrication des pompes, présentaient le petit badigeonneur « Nébulose ». Il consiste en un bac de 50 litres, en tôle plombée, à fermeture étanche, monté sur brouette, avec une pompe à simple effet, permettant d'obtenir une pression moyenne de 6 à 10 kilogr. Son prix est de 515 francs avec lance de 1 m. 50, filtre tamis et 5 mètres de tuyau.

La MAISON ELLGASS présentait la pompe à haute pression « Fortuna » pour le traitement des arbres fruitiers, contrôlée à 30 atmosphères. Cette pompe, avec agitateur, dont le prix est de 800 francs, peut se fixer sur un fût ou sur tout récipient. Montée sur brouette à caisse d'environ 110 litres, son prix est de 1.000 fr.

Cet appareil, qui présente de nombreux avantages et perfectionnements, a semblé obtenir la préfé-

rence des cultivateurs venus pour assister à ces démonstrations.

Enfin, les POMPES MARTIN présentaient leur « Pompe Honnête », petite pompe à main en cuivre, pouvant servir à la pulvérisation des arbres fruitiers, au badigeonnage à la chaux des murs des maisons et étables, à la désinfection des locaux, au lavage des voitures et animaux, voire même au gonflement des pneus d'autos ! Cet instrument, dont le prix est de 260 francs (320 francs monté avec système pour gonflage) semble réellement pratique et a retenu l'attention de beaucoup. Nous en reproduisons une photo ci-contre.



Pompe « Fortuna » montée sur brouette à caisse

rence des cultivateurs venus pour assister à ces démonstrations.

Enfin, les POMPES MARTIN présentaient leur « Pompe Honnête », petite pompe à main en cuivre, pouvant servir à la pulvérisation des arbres fruitiers, au badigeonnage à la chaux des murs des maisons et étables, à la désinfection des locaux, au lavage des voitures et animaux, voire même au gonflement des pneus d'autos ! Cet instrument, dont le prix est de 260 francs (320 francs monté avec système pour gonflage) semble réellement pratique et a retenu l'attention de beaucoup. Nous en reproduisons une photo ci-contre.

LES PRODUITS EMPLOYES

Au cours de ces trois démonstrations de traitement d'hiver des pommiers, de nombreux produits furent utilisés en pulvérisations, chacun sur des arbres différents :

L'huile d'antracène, fournie par la Société au Gaz de Paris.

La Nivoline, de la Société des Composés chimiques et agricoles.

Le Carbokrimp français, de Valence (Drôme).

Le Puantrol, à base d'huile de schistes, de l'Office Industriel des substances organiques sulfurées.

Le Californien Wolk, à base d'huile minérale émulsionnée, de la Société Française des Produits San-

sons.

Le Permanganate, fourni par la Société Rhône-Poulenc.

Le sulfate de fer et sulfate de cuivre, offert par la Société des Usines Saint-Gobain.

L'Elgétol, dérivé des matières co-

lorantes d'annihiline, de la Maison Georges Truffaut.

Dans la pratique, ces divers produits ont donné satisfaction. Il nous est difficile d'en conseiller un plutôt qu'un autre. Il appartient à l'agriculteur de voir celui qui coûtera le moins cher de traitement, pour un même résultat.

A titre indicatif, voici la formule Standard pour les huiles d'antracène :

Il faut pour 100 litres d'eau :
8 litres d'huile d'antracène ;
2 kilos de sulfate de cuivre neige ;
3 kilos de chaux éteinte très fine et aussi grasse que possible.

Faire dissoudre, d'une part, le sulfate de cuivre dans 50 litres d'eau. Préparer, d'autre part, un lait de chaux dans 50 autres litres d'eau. Bien remuer. Laisser déposer ; agiter de nouveau. Enfin (en le filtrant sur une toile ou un tamis pour ne pas obstruer le pulvérisateur) verser le lait de chaux dans la solution de sulfate de cuivre. On a, de cette façon, 100 litres environ de bouillie bordelaise. Au moment du traitement, verser les huit litres d'antracène dans

la bouillie, en agitant énergiquement pour émulsionner le mélange.

Quant aux poudres, elles sont très utilisées en Amérique pour les arbres fruitiers et la destruction du doryphore et de divers insectes parasites. On leur fait le reproche de se disperser au loin par le vent. Il faut évidemment opérer par temps calme. On a objecté aussi qu'elles n'étaient pas pénétrantes, et pourtant le pouvoir pénétrant des poussières est bien connu des ménagères. La poudre, déposée sur les branches, résiste à l'action de la pluie et du vent. Ce traitement par poudres serait, dit-on, moins coûteux.

Le PRIX DE REVIENT d'un traitement d'hiver peut être de 2 fr. 50 à 3 francs par arbre, en moyenne. Certaines entreprises, comme la Société d'Application et de Défense agricole, à Nantes, se chargent du traitement des pommiers, au prix forfaitaire de 5 francs par arbre. Ce chiffre nous paraît un peu élevé, mais il comporte des frais de déplacements parfois onéreux. Avec un petit ou moyen pulvérisateur, les frais de traitement ne devraient guère dépasser 1 fr. 25 à 1 fr. 50 en moyenne.

Même au prix de 2 fr. 50 ou de 3 francs, n'est-il pas intéressant, pour un agriculteur, de soigner ses arbres, de les débarrasser des multiples parasites, mousses et lichens, et d'obtenir beaucoup de beaux fruits ?

Puissent ces démonstrations porter elles aussi leur fruit, en incitant les agriculteurs de la Loire-Inférieure à soigner leurs pommiers et poiriers de plein vent.

R. FAIVRE.



A DOURDAN (S.-et-O.) aura lieu les 27, 28 et 29 février, une importante exposition d'aviculture, organisée sous le patronage de la Société d'Aviculture de Seine-et-Oise.

LE 14^e CONGRÈS DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE aura lieu à Rennes, vers le 20 mai prochain. Il sera organisé par la C. N. A. A. et la Confédération des Associations Agricoles d'Ille-et-Vilaine, 32, Place des Lices, à Rennes.

NOS DEPENSES PUBLIQUES augmentent constamment et sont cause, en grande partie, du mal dont nous souffrons. En 1920, elles étaient de 18 milliards, pour passer à 29 milliards en 1925, 47 en 1927 et 56 milliards en 1929.

INDUSTRIE DE LA CHAUS-SURE : Le chômage sévit particulièrement dans nos fabriques de chaussures, qui occupent plus de 250.000 ouvriers, 25.000 détaillants, 75.000 employés et 150.000 cordonniers et ouvriers. Les agriculteurs français sont eux aussi touchés, comme fournisseurs des cuirs et peaux. Cette crise provient des importations massives de chaussures étrangères. En deux années, le nombre des chaussures allemandes importées a augmenté de 185 %, et celui des chaussures tchéco-slovaques, de 415 %.

LA CONSOMMATION DU VIN de 1925 à 1929 est tombée, par habitant de : 155 litres à 140 en France, de 104 à 92 en Italie, de 86 à 80 en Espagne, de 7 à 5 en Belgique et de 1 litre 7 à 1 litre 4 en Angleterre.

EN AUSTRALIE, la politique d'encouragement à la culture du blé porte ses fruits. Sur 6 millions d'hectares cultivés en 1929, les ensemencements de blé sont passés, en 1930, à près de 7,3 millions et la récolte s'est élevée de 34,5 millions de quintaux à 58 millions. D'autre part, le Gouvernement a institué une subvention à la production du blé, qui est de 4 1/2 pence par boisseau, soit 4 fr. 50 environ par quintal.

UN MARCHÉ AUX INSECTES a lieu tous les ans à Francfort. De nombreuses transactions ont lieu entre les amateurs et les sujets rares des collections arrivent à atteindre des prix insoupçonnés.

Association Générale des Producteurs de Blé

Le Président de l'Association générale des Producteurs de blé attire l'attention des producteurs sur la nécessité d'un approvisionnement régulier du marché aux cours actuels. L'Association fait appel, en particulier, aux départements excédentaires, qui doivent répondre libéralement à la demande des régions déficitaires.

Toute restriction anormale des offres serait une faute. Elle entraînerait inévitablement une consommation provisoire plus large de blés exotiques, ou retarderait le moment où il sera possible de freiner à nouveau cette consommation.

Dans les circonstances économiques difficiles de l'heure présente, l'Association Générale des Producteurs de blé sait qu'elle peut compter, pendant la deuxième partie de la campagne, comme pendant la première, sur la modération des producteurs.

Les producteurs savent que tous leurs efforts pour stabiliser les cours du blé — dans un souci de l'intérêt général — est le meilleur moyen de consolider les réglementations qui assurent la sauvegarde du Marché français.

Service de Droit rural et de Défense juridique

Service de consultations de Droit Rural et de Défense Juridique et Fiscale, réservé à nos adhérents et concernant toutes questions : baux, mitoyenneté, bornages, impôts, vérifications d'impositions, droits de successions, ventes, échanges, contrats, etc., etc.

Les syndiqués devront nous adresser, par lettre, leurs questions aussi détaillées que possible (avec plan ou schéma s'il est nécessaire) et joindre, pour couvrir les frais de cette consultation (recherches, affranchissement, etc.), la modique somme de 5 francs par question. Discretion absolue.

Adresser toutes correspondances au nom de M. R. FAIVRE, Service technique du Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes.

C. G. V. C. O.

La Vérification des Déclarations de Récolte de Vin

Nous recevons de la C. G. V. C. O., sous la signature de M. Paul Garnier, secrétaire général à Blois, la communication importante ci-dessous :

Chaque année, nous engageons les viticulteurs à faire des déclarations de récolte aussi exactes que possible. Les vigneron ont, en effet, le plus grand intérêt à faire des déclarations conformes à la réalité.

Si ces déclarations sont inférieures à la réalité, elles peuvent empêcher le viticulteur de vendre une partie de sa récolte.

Aussi, certains vigneron sont-ils tentés de majorer quelque peu leurs déclarations ; ils se disent que « cela ne va pas loin ».

Mais la somme des majorations individuelles risque d'augmenter très sensiblement l'évaluation de la récolte totale de la France.

Or, toute évaluation excessive exerce une influence déprimante sur les cours.

D'où la nécessité d'obtenir des déclarations de récoltes exactes.

Mais la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest a fait valoir la difficulté, pour la plupart de nos viticulteurs, d'évaluer exactement leur récolte, en raison — notamment — de la contenance très variable des fûts.

C'est pourquoi la loi du 4 juillet 1931 a prévu une tolérance allant jusqu'à 6 % pour les récoltes de vins blancs inférieures à 500 hectos.

Cette tolérance est-elle suffisante ? Sur la demande de plusieurs Associations viticoles, l'Administration des Contributions indirectes a été priée de procéder à une enquête sur l'exactitude des déclarations de récolte.

L'Administration peut user des droits qu'elle tient de la circulaire du 29 avril 1898, prise en application de la loi du 28 avril 1816.

Grâce à l'intervention de la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest, et des groupes parlementaires de défense des Vignerons du Centre et de l'Ouest, les agents de l'Administration ne doivent pas entrer librement dans les caves des vigneron, comme le réclamaient les viticulteurs de toutes les autres régions de France.

Mais les agents du Ministère des Finances peuvent — avec l'autorisation du maire ou du premier adjoint, et en sa présence — procéder à des vérifications dans les caves, chais et celliers des récoltants.

Ils ne doivent, sous aucun prétexte, pénétrer dans le domicile particulier du vigneron.

Nous croyons savoir que des visites vont avoir lieu prochainement, avec toutes les garanties assurées aux vigneron par la loi de 1816.

Elles n'impliqueront aucune suspicion de fraude. Elles ne doivent donner lieu à aucune poursuite. Elles peuvent, au contraire, permettre

l'amélioration de la législation actuelle.

Telles sont les assurances qui nous ont été données. Si la Confédération des Vignerons du Centre et de l'Ouest avait des ressources suffisantes, ce sont ses agents qui procéderaient à l'enquête sur les déclarations de récolte.

Faute de ressources, la C. G. V. C. O. doit laisser les agents de l'Administration des Finances opérer seuls, avec toute la discrétion qui leur a été recommandée.

Le secrétaire de la C. G. V. C. O. recevra bien volontiers toutes les observations auxquelles pourra donner lieu l'enquête en cours. Il interviendra, à nouveau, avec toute l'énergie nécessaire, pour que cette enquête n'ait aucun caractère vexatoire ou inquisitorial.

Encore une fois, l'enquête qui va avoir lieu, auprès d'un certain nombre de viticulteurs, n'a aucun caractère fiscal, ni aucun but répressif. Il était impossible d'aller dans toutes les exploitations viticoles.

Les noms des viticulteurs qui seront visités ont été, en quelque sorte, tirés au sort.

Aucune présomption de fraude, nous le répétons, n'a été relevée à leur égard. Aucune poursuite ne sera exercée à la suite des investigations qui doivent avoir lieu dans toute la France.

Pour donner des résultats utiles,

l'enquête sur les déclarations de récolte doit être poursuivie avec la collaboration des maires et des vigneron eux-mêmes.

N. B. — Après les vexations exagérées dont viennent d'être victimes un certain nombre de pauvres vigneron nantais, cette circulaire vient à point pour rassurer l'opinion publique, relativement aux vérifications qui pourraient avoir lieu, cette fois, dans un but bienfaisant.

Bâches

Une bonne bâche est la meilleure assurance contre la pluie !

Double couture, coins renforcés, œils en cuir tous les mètres, 1^{er} 50 de corde à chaque coin, ou cordes à coller sur les largeurs, au choix du preneur. Marques comprises, marchandise départ gare Paris.

NOUVEAUX PRIX, EN BAISSÉ

Pour le mètre carré confectionné :

Jute : vert gras ou vert enduit 11 »

Lin et Jute : vert gras..... 11 75

Lin : vert gras..... 13 35

Chanvre : N° 1 vert gras ou

cachou..... 14 65

— N° 2 vert gras ou

cachou..... 16 75

— N° 3 vert gras..... 19 65

Coton : N° 1 vert enduit... 13 35

— N° 2 vert gras ou

cachou..... 14 65

— N° 3 vert gras..... 17 25

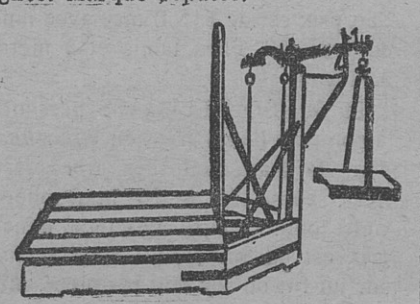
— N° 4 vert gras..... 18 85

Passer les commandes au Syndicat.

Machines Agricoles

Basculés Décimales

Construction renforcée et très soignée. Marque réputée.



Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	135 fr.	155 fr.
200 —.....	165 —	190 —
300 —.....	200 —	235 —
500 —.....	275 —	330 —
1000 —.....	665 —	715 —

Plus value pour crochet de sûreté : 26 fr. — Taxe de vérification première : 6 fr. 75. — Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculés Romaines

Équipées avec nouveau fléau breveté. Construction renforcée et très soignée.

Forces	Pointe	Chêne verni
100 kil.....	275 fr.	295 fr.
200 —.....	285 —	315 —
300 —.....	335 —	370 —
500 —.....	435 —	485 —
1000 —.....	765 —	840 —

Plus value pour bride mobile : 38 fr., 51 fr. ou 63 fr., suivant force. Taxe de vérification première : 12 fr. 25 ou 17 fr. 15. Prix départ usine. Remise aux adhérents.

Basculés fariniers. Basculés pèse-fûts et basculés pèse-bétail : Nous consulter.

Grillages

Toutes dimensions. Nous consulter en précisant hauteur et mailles.

FILS DE FER ET RONCES : Nous consulter.

Houes-Cultivateurs

à combinaisons multiples pour cultures de pommes de terre, betteraves, vignes, etc... Légères, solides.

Type 1 : Livré monté avec 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs, 1 soc de 175 m/m à l'arrière et en plus : 2 lames de 75 m/m et 1 lame de 100 m/m..... 198 fr.

Type 5 : Livré avec 2 lames de 75 m/m, 2 socs triangulaires de 250 m/m et 1 soc triangulaire de 300 m/m à l'arrière (pour travaux de sarclage)..... 193 fr.

Type 6 : Avec large raie à l'arrière : 2 lames de 75 m/m, 2 versoirs et 1 soc butteur à ailes mobiles (pour travaux de buttage)..... 216 fr.

Remise aux adhérents et port déduit sur facture gares grands réseaux. Majoration de 10 fr. pour Manchegons en bois.

Cultivateurs

A dents flexibles et socs réversibles ordinaires, dents plates ou étranglées et pièces de renforcement des traverses extérieures. Modèles 2 dents extérieures travaillant le passage des roues.

Avec avant-train à vis à 1 roue :

Largueur	1 Jevier	2 Jeviers
5 dents.....	0°00 300 fr.	315 fr.
7 —.....	0°00 315 »	330 »
9 —.....	1°30 365 »	380 »
11 —.....	1°60 410 »	

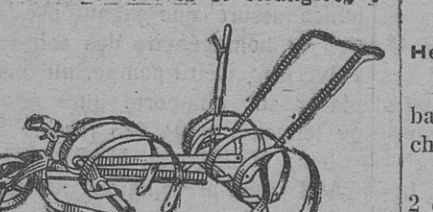
Avec avant-train à vis à 2 roues :

Largueur	1 Jevier	2 Jeviers
5 dents.....	0°00 320 fr.	335 fr.
7 —.....	0°00 335 »	350 »
9 —.....	1°30 385 »	400 »
11 —.....	1°60 435 »	

Remise à nos adhérents et bonification de transport. Autres modèles.

Herses Canadiennes

à patins, simples, robustes, à dents renforcées et étranglées :



Nombre de dents	Largueur de travail	Poids	Prix avec mancherons sans roue
5	0.60	47 kil.	172 fr.
7	0.70	59 —	210 »
9	0.90	70 —	255 »
10	1.00	73 —	265 »
11	1.10	80 —	300 »
12	1.20	82 —	310 »

Majoration pour 1 roue : 12 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents et bonification de transport.

Brouettes à sac

Modèle courant, force 100 kilos : 78 francs.

Modèle renforcé, force 150 kilos : 100 francs.

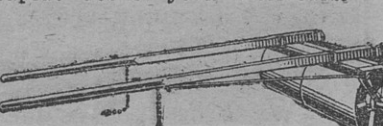
Prix départ usine et remise aux adhérents.

Rouleaux montés

En tôle d'acier, avec chaînes en fer, moyeux fonte et rayons fer plat.

Grande robustesse. Ces rouleaux sont livrés avec limonière, ou, sur demande, avec timon. Ils peuvent aussi être munis d'un décrotoir et d'un siège.

Dispositif spécial, pour le graissage rapide des moyeux intérieurs.



Largueur	POIDS MOYEN
de travail Diam 0°30	0°35 0°60 0°65
1°40 285 k.	
1°60 305 k.	315 k. 360 k. 385 k.
1°80 320 k.	335 k. 385 k. 415 k.
2°00 340 k.	355 k. 405 k. 440 k.
2°20 355 k.	365 k. 435 k.

Prix au kilo : 1 fr. 85 départ usine.

Remise à nos Adhérents.

Herses articulées en Z

Herses à 3 flèches par compartiment

Entièrement en acier livrées avec barres d'assemblage, volée d'attelage chaînettes centrales d'articulation.

Dents de : 18" 15" 17"

2 comp., 30 dents. 44 k. 60 k. 69 k.

3 comp., 45 dents. 68 k. 92 k. 106 k.

4 comp., 60 dents. 92 k. 124 k. 143 k.

Prix du kilo : 2 fr. 70, départ usine.

Remise à nos adhérents.

Tous autres modèles de herses à 2 et 4 flèches par compartiments.

Les Rétro-Force

Nouveaux instruments agricoles permettant d'effectuer à bras, rapidement et sans fatigue, toutes les opérations culturales (binages, sarclages, buttages, petits labours, etc.). Instruments ayant obtenu de nombreuses récompenses. Indispensables pour petite et grande culture, jardiniers, maraichers, pépiniéristes et vigneron.



La composition des pièces varie suivant le genre de travaux à exécuter.

PRIX DES APPAREILS COMPLETS

Pour betteraves et plantes sarclées en grande culture..... 327 fr.

Pour vigneron et pépiniéristes..... 361 »

Pour maraichers ou amateurs..... 499 »

Pour grande culture maraichère..... 719 »

Prix départ lieu de fabrication

Nous consulter pour conditions et autres combinaisons de ces appareils.

Modèle visible au Syndicat.

Cisaille pour la Vigne

Nouvelle cisaille brevetée « Rogn-Vit » pour la vigne..... 45 fr.

Cuiseurs

Cuiseurs en tôle d'acier de 3 m/m, les plus simples, les plus solides.

Les matières alimentaires, pour le bétail, se cuisent en utilisant l'eau qu'elles renferment et que la vapeur porte à ébullition. D'un nettoyage facile, d'une sécurité absolue, l'appareil se bascule très facilement, sans le soulever.

Contenance en litres	Prix en tôle peinte	Prix avec cuve galvanisée
N° 1 50	395 fr.	430 fr.
2 65	455 »	495 »
3 80	505 »	550 »
4 100	570 »	620 »
5 125	625 »	680 »
6 150	685 »	760 »
7 200	760 »	840 »

Modèles plus grands sur demande. Ces prix s'entendent départ usine. REMISE à nos adhérents.

« Pompe Honnête »

Pour pulvérisation des arbres fruitiers, désinfection, badigeonnage à la chaux, etc...



Pompe à deux corps..... 260 fr.

Avec système de gonflage pour pneus..... 320 fr.

Prix départ. Remise aux adhérents.

Buanderies

En tôle d'acier de 3 m/m, ne craignant ni chocs ni coups de feu. Chauffe plus vite que les buanderies en fonte et brûle tous combustibles. Elles peuvent aussi servir pour la préparation de la nourriture des animaux. Chaque buanderie est livrée avec tuyaux.

Contenances supérieures sur demande.

Pompe à deux corps.....	235 »
Avec système de gonflage pour pneus.....	240 »
Prix départ. Remise aux acheteurs	300 »

Ces prix s'entendent départ usine. Remise à nos adhérents.

Un Brin de Causette...

— Salut camarade Alphonse, t'es le bergeur à c't'heure ?

— Ah ! m'en parle pas mon vieux Jeannot. Les drôles sont partis voir la cavalcade de mardi gras, à Nantes ; la jeunesse aime mieux s'amuser que d'aider leur père.

— Laisse les dan se distraire un brin, quand c'est qui peuvent. Tiens, moi j'reviens de l'enterrement à ce pauvre Victor ; y en avait tout plein de monde. Si c'est pas malheureux tout même... li qu'étais si costaud et qui laisse trois enfants !

— Mais de quoi c'est qu'il est mort ?

— Dame l'a du attrapper chaud et fret, à travailler à faire ses fagots. L'est revenu trempé comme une soupe à la maison et pi, au lieu de se changer d'suite, de boire un grogue ben chaud, il est parti fourrager ses bêtes.

— L'a dû ressentir un p'tit frisson au long du dos et le v'là pincé !

— C'est comme ça que ça venant, mon pauvre Alphonse. Trop souvent on fait l'mariolage avec sa santé, on dit qu'on en a essuyé ben d'autres là-haut, dans les cagnas, quand c'est qu'on était poilu... oui, da ! mais an'hui on l'est pi et dame faut croire que not' organisme est pu vulnérable aux microbes et tertous les maladies. Victor avait les pommions engorgés, la poitrine coincée. Sa femme l'a pourtant ben soigné avec des cataplasmes, mais l'aurait dû appeler le médecin !

— Le médecin ! Yen a qu'attendant d'être mort, ou presque, avant de le faire venir, rapport que ça leur fait peur... ou que les visites et les médicaments coûtent trop cher.

— Ben avancé de faire quelques méchantes économies, une fois qu'on est dans la tombe. Ah ! père Alphonse, on les emporte point avec soi.

— Les médicaments, quand même, sont sacrément cher ! J'en en l'autre jour pour 48 fr. 50, dans deux méchants flacons per le rhume et une boîte de pastilles. On connaît point seulement quoi que c'est qui mettent là-dedans et y vous vendant ça au poids de l'or, avec des belles étiquettes et des jolies boîtes.

— C'est point donné à tout l'monde d'être pharmacien, faut faire des grosses études à ce qui paraît, mais dame c'est un métier qui nourrit ben son homme. Avant la guerre, j'en connaissais un, l'ami d'Auguste, qui m'disait qui vendait trente sous des p'tits flacons de mixtures qui lui en coûtait même pas dix, avec le verre. Et le reste à l'avenant ! A c't'heure y gagnions p'tête moins avec les spécialités... mais un gars ben mâlin sait toujours faire la « culbute » pour retomber sur ses pieds.

— C'est à vous dégouter d'être malade, père Jeannot !

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé, bichonnons-nous, surtout qu'on est point à leur rassurance sociale... Valons encore mieux entrer chez le boulanger que chez le pharmacien du coin...

— T'as raison, camarade, faisons attention à not'santé,

MARCHES DE LA VILLETTE										
Du Lundi 8 Février 1932										
ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	2,696	2,670	7 80	6 70	5 40	8 80	4 68	3 68	2 70	5 45
Vaches.....	1,348	1,300	7 80	6 30	5 »	9 30	4 68	3 45	2 50	5 95
Taureaux.....	427	410	6 30	5 50	5 »	6 90	3 78	3 02	2 50	4 27
Moutons.....	1,711	1,600	13 80	11 50	9 20	15 10	8 28	6 55	5 05	9 35
Veaux.....	10,280	10,000	14 90	9 30	7 40	17 30	7 45	4 37	3 25	8 65
Porcs.....	3,154	3,154	8 14	7 28	4 72	8 42	5 70	5 10	3 30	5 90

Du Jeudi 10 Février 1932										
ANIMAUX	Amén.	Vendus	COURS OFFICIELS du kilo, viande nette				PRIX APPROXIMATIFS du kilo, poids vif			
			1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra	1 ^{re} qual.	2 ^e qual.	3 ^e qual.	extra
Bœufs.....	1,074	1,050	8 10	6 90	5 60	9 10	4 85	3 80	2 80	5 65
Vaches.....	509	475	8 10	6 50	5 20	9 60	4 85	3 57	2 60	6 15
Taureaux.....	205	195	6 60	5 80	5 30	7 20	3 95	3 20	2 65	4 45
Moutons.....	1,189	1,100	14 30	11 80	9 50	15 60	8 58	6 72	5 10	9 67
Veaux.....	6,238	6,100	15 »	9 40	7 50	17 40	7 50	4 45	3 30	8 70
Porcs.....	2,466	2,466	8 14	7 28	4 72	8 42	5 70	5 10	3 30	5 90

La Vie Syndicale

Saint-Herblon

Dimanche 14 février, à 8 heures du matin, salle du Café de la Poste, à Saint-Herblon, assemblée générale des membres de la Section agricole. Conférence par M. R. Faivre.

Tous nos adhérents de la région (Saint-Herblon, Roche-Blanche, La Rouxière, Anetz) sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs voisins et amis.

M. COURAUD MARCEL, au bourg de Saint-Herblon, est nommé Agent du Syndicat en remplacement de M. Marchand Joseph, qui a quitté le pays.

Electrification Rurale

Des conférences sur l'électrification rurale auront lieu dimanche 14 février, à :

CHEIX, Ecole mixte communale, à 8 heures.

ROUANS, à la Mairie, à 11 h. 30.

Tous les agriculteurs sont invités.

St-Lumine-de-Coutais

Vendredi 19 février, à 7 h. 30 du soir, salle des Œuvres, à Saint-Lumine-de-Coutais, réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreux, sur des sujets d'actualité. Séance cinématographique instructive. Tous les cultivateurs sont invités.

Saint-Viaud

Dimanche 21 février, à 7 h. 30 du matin, salle du Patronage, à Saint-Viaud, grande réunion syndicale et conférence par MM. R. Faivre, de Dreux et Cormier, ingénieurs agronomes, sur des sujets d'actualité. Séance cinématographique instructive et gratuite.

Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Conquereuil

Lundi 22 février, à 7 heures du soir, salle de l'Ecole des garçons, à Conquereuil, grande réunion syndicale. Conférence par MM. R. Faivre, de Dreux et Cormier, ingénieurs agronomes, sur des sujets d'actualité. Séance cinématographique instructive. Tous nos adhérents sont instamment priés d'y assister.

Bourgneuf-en-Retz

Judi 25 février, à 7 h. 30 du soir, salle de la Justice de Paix, à Bourgneuf, grande réunion syndicale et conférence agricole par MM. R. Faivre et de Dreux.

A l'issue de la conférence, séance cinématographique instructive. Tous nos adhérents de la région sont instamment priés d'y assister et d'y amener leurs amis.

Vallet

Dimanche 6 mars, à 9 h. 15 du matin, salle du Rouaud, à Vallet, réunion syndicale agricole et viticole. Conférence par M. R. Faivre, directeur technique du Syndicat Central. Questions diverses.

SYNDICAT AGRICOLE de St-MARS-LA-JAILLE

Le Bureau du Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille nous prie d'informer ses adhérents que par jugement du 3 février 1932, M. Pronost, ancien secrétaire, a été condamné à rembourser la somme de 23.135 francs, ainsi que les intérêts à 5 %, et à payer les frais de jugements.

D'autre part, à la suite du vœu émis à la fin de la dernière Assemblée générale, M. Fould, ministre de l'Agriculture, a assuré le Syndicat agricole de Saint-Mars-la-Jaille qu'il veillerait à la défense des intérêts qui lui ont été signalés.

L'EQUIPEMENT SAISONNIER A LA FERME

Pour obtenir le maximum de rendement, il importe de posséder un matériel complet et perfectionné, en un mot avoir le confort moderne. Pour cela il faut utiliser des appareils de « marque ». Ceux des Etablissements ERNEST RONOY vont donner toute satisfaction.

Pour le vidage des fosses à purin, l'épandage du purin et le transport de l'eau, nous vous recommandons le TONNEAU « IDEAL ». Sa capacité varie de 500 à 1.500 litres, il est en tôle d'acier, léger, robuste, étanche et durable ; il se transporte facilement dans n'importe quel terrain. Il se livre avec ou sans pompe. C'est réellement le TONNEAU « IDEAL ».

Nous insistons sur l'usage de la POMPE « A PURIN » « NIAGARA » montée sur brouette en raison de sa mobilité : ce qui permet de l'utiliser aux usages les plus divers ; éteindre l'eau d'une cave, assécher un endroit marécageux, etc... Dans toutes ces utilisations comme pour le purin le plus épais, elle ne s'engorge jamais.

Son débit est d'environ 12.000 litres à l'heure et elle puise à toute profondeur.

Pour renseignements détaillés sur ces appareils et tous autres, demandez aujourd'hui même, aux Etablissements ERNEST RONOY, à SAINT-DIZIER (Haute-Marne), le nouveau catalogue illustré n° 59.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses « LAPOX » pour

Proviennent de LAPOX pour

Lapins..... 120 »

Farine de Poisson supérieure 210 »

Viande extra..... 185 »

Coquilles huîtres..... 50 »

Sur wagon départ Nantes.

Engrais

Engrais composés :

2 1/2 azote am., 10 acide phosph. 40 70

5 potasse, 3 azote am., 9 acide phosphorique..... 50 15

10 potasse, 3 azote am., 10 acide phosphorique..... 61 45

Nous pouvons faire toutes autres formules ; vous demandez les prix.

Phosphate Alg. lamis 100, 26 % 23 »

— Maroc 33 %..... 32 »

Superphosphate 14 %..... 27 25

— 16 %..... 30 25

— 18 %..... 34 25

PRIX-COURANT

(Valable sauf variations et jusqu'à nouvel avis)

Alimentation du Bétail

Farine de Manioc..... 100 »

Riz Saigon n° 1, par 100 kilos 115 »

Issues de riz..... 75 »

Remouillage de fèves..... 78 »

Mais pour volailles..... 75 »

Les 100 kilos logés sur wagons Nantes, Chantenay.

« LE TITAN »..... 105 »

Farine alimentaire pour porcs et bovins.

Les 100 kilos logés, sur wagon Chantenay.

Farine « La Reine », 124 fr. les 100 kilos logés, départ Plessé.

Tourteaux Arachide..... 115 »

— Coprah en pain..... 88 »

— « Ancor »..... 90 »

Sorgho..... 90 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes.

Produits des Etablissements Arsène Bertin

ALIMENTATION GENERALE

Proviennent de « Sucraff » N° 1... 75 »

— « Sucraff » N° 2... 72 »

ALIMENTATION DES CHEVAUX

Aliment complet N° 1, 40 % avoine, 35 % mélasse..... 95 »

Aliment « Le Picotin », pour chevaux de campagne (succédané, avoine tourteaux) 103 »

ALIMENTATION DES PORCS

Optima pour engraissement des porcs..... 109 »

pour porcelets et truies. 160 »

Les 100 kilos logés sur wagon Nantes-Saint-Joseph ou pris à l'usine.

ALIMENTATION DES BOEUF VACHES ET VEAUX

Optima Lait..... 112 »

Optima pour engraissement des boeufs..... 120 »

Optimina, farine lactée pour veaux, par sacs de 5 k°..... 15 50

Aliments mélassés

Mélasse Say, 80 % mélasse..... 86 »

Son mélassé Say, 50 %..... 103 »

Paille mélassée Say, 50 %..... 72 »

Les 100 kilos logés sur wagon Paris-Gobelins et Pont-d'Ardes.

Proviennent

Infatigable pour l'élevage des porcelets et engraissement des porcs, 15 fr. la boîte, pris au bureau du Syndicat.

Aliments pour Volailles et Lapins

Granulé condensé..... 115 »

Grande Pondeuse..... 130 »

Farine de viande..... 180 »

Farine d'os alimentaire..... 87 »

Les 100 kilos logés sur wagon Vertou.

Aviculture de l'Ouest

Boulettes « OVOX » pour pondeuses « LAPOX » pour

Proviennent de LAPOX pour

Lapins..... 120 »

Farine de Poisson supérieure 210 »

Viande extra..... 185 »

Coquilles huîtres..... 50 »

Sur wagon départ Nantes.

Engrais

Engrais composés :

2 1/2 azote am., 10 acide phosph. 40 70

5 potasse, 3 azote am., 9 acide phosphorique..... 50 15

10 potasse, 3 azote am., 10 acide phosphorique..... 61 45

Nous pouvons faire toutes autres formules ; vous demandez les prix.

Phosphate Alg. lamis 100, 26 % 23 »

— Maroc 33 %..... 32 »

Superphosphate 14 %..... 27 25

— 16 %..... 30 25

— 18 %..... 34 25

Scories 14 %..... 27 60

— 16 %..... 30 35

— 18 %..... 33 10

Poudre os verts 5 azote organique, 20 acide phosph. 78 75

Noir spécial « Intensator » 2 azote org., 10 acide phosph. 42 20

Sulfate fer cristaux 95 %..... 34 85

— neige 95 %..... 40 10

Sylvinites riches 18 %..... 33 30

Chlorure de potassium 49 % 38 25

Nitrate de soude broyé, réglé 15,50..... 107 »

Sulfate d'ammoniaque 20, 40, 107 »

Cyanamide S.P.A. 20 % en bid. 117 50

— 15 % en sac. 90 65

Acide sulfurique pour la destruction des mauvaises herbes :

60° Baumé en bonbonnes 100 k. 39 25

60° — — 50 k. 40 75

Nota. — Les prix que nous donnons ci-dessus pour les engrais s'entendent pour marchandises prises à Nantes ou sur wagon Nantes, au détail. Ceux qui désiraient des prix franco par wagon complets en groupement sont priés de nous écrire et nous leur ferons des conditions spéciales.

Graines

fe kilo

Betterave 1/2 suc. collet vert..... 6 50

— — — rose..... 7 50

— — — de Vauriac..... 7 30

Ray-gras..... (au cours)

Choux fourragers..... (au cours)

Carotte blanc, collet vert, le k. 20 »

Autres variétés nous consulter.

Mais toutes variétés. (Nous consulter)

POUR TOUTES AUTRES GRAINES et pour quantité plus importantes ou inférieures à 1 kilo, nous demander les prix.

Huiles Comestibles

Etablissements H. de la Tuilaye

HUILE D'OLIVE

Par estagnon de 5 litres..... 59 »

(logés franco gare).

Par estagnon de 10 litres..... 113 »

(logés franco gare).

HUILE « LA DELICATE »

5 litres, La Délicate, logés franco gare, 35 fr.

10 litres, La Délicate, logés franco gare, 66 fr.

5 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 29 fr.

10 litres, La Délicate, logés départ Nantes, 57 fr.

28 litres, La Délicate, nus départ Nantes, 4 fr. 60 le litre.

Pommes de Terre de Semence

Nous consulter.

Produits Viticoles

Sulfate cuivre suivant marque française ou belge..... 185

Sulfate cuivre anglais..... 190

(Pour quantité importante, nous consulter).

Bouillie Azur..... 198

Soufre..... (au cours)

Sulfosteatite..... (au cours)

Arséniate de plomb..... (au cours)

Colle extra à la gélatine purifiée, le litre, départ Angers..... 10

Réduction par quantité.

Tanin à l'alcool, extra pur, garanti 90-95 % d'acide tannique, la boîte de 250 grammes pour 20 à 22 hectolitres..... 10

En vente à nos bureaux.

Sel dénaturé..... (au cours)

Pèse-Acide

Pour l'acide sulfurique..... 8 50

En vente à nos Bureaux.

Savons

Savon, marque G.H.B., blanc extra, 72 % d'huile, garanti pur..... 265 »

Ces prix s'entendent aux 100 kilos par caisse de 50 kilos, en barres ou en morceaux de 500 grammes.

Savon Croix d'Or..... 270 »

Les 100 k. départ Nantes.

Foires et Marchés de la Semaine

Dimanche 14 février : Saint-Mars-de-Coutais, La Pâque.

Lundi 15 : Belligné, La Boissière-du-Doré, Couffé, Donges, Le Petit-Auverné, Pouillé, Saint-André-des-Eaux, Vieilleville, Nozay, Pontchâteau, Varades.

Mardi 16 : Conquereuil, Beslé, Legé, Mouais, Rougé, Saint-Mars-la-Jaille, Sainte-Anne-de-Campbon, Montoir-de-Bretagne, Paulx.

Mercredi 17 : Avesac, Guérande, Montbert, Plessé, Vigneux, Châteaubriant, Savenay.

Jeudi 18 : Bourvon, Couëron, Fresnay, Guenrouët, Héric, Port-Saint-Père, Anzon, La Chapelle-Heulin, Cordemais, Saint-Jean-de-Corcoué.

Vendredi 19 : Herbignac, Nort-sur-Erdre, Clisson, Saint-Nazaire.

Samedi 20 : Saint-Omer, Bourgneuf-en-Retz, Campbon, Jans, Paulx, Saint-Sulpice-des-Landes, Saint-Viaud, Trans.

HERNIE

CHUTES DE LA MATRICE

CL. 16 MÉDECINE CHIRURGIE

DÉPLACEMENTS DES ORGANES PAR LA MÉTHODE LEROY

Combien nombreux hélas, sont ceux qui, aujourd'hui, portent encore de vulgaires bandages PLUS JANGEREUX pour eux que leur propre infirmité.

Et cependant un TRAITEMENT RATIONNEL, appliqué par les soins d'un spécialiste, a toujours raison de cette infirmité GRAVE ET TROP SOUVENT NOUVELLE.

Voici quelques attestations émanant toutes de personnes bien connues dans notre région et qui voudraient convaincre les hésitants :

M. Gustave Gantier, la Cornillière de Saint-Jean-sur-Mer.

M. François Réfif, à la Ridelette, commune d'Erbray.

M. L. Chamard, au Préval.

M. Henri Plapaud, au Pont-Béranger, en Saint-Hilaire-de-Chalon.

Mme Bessis, au Pommier, par Legé.

M. A. Timonier, à Nort-sur-Erdre.

M. Pinereau, à Saint-Jean de Pellier.

M. Cressouard, à Châteaubriant.

M. L. Chamard, au Préval.

Mme Gastineau, à la Chapelle-Clain.

M. J.-B. Pellier, à Sainte-Pazanne.

Mme Chouin, à Fresnay.

Tous guéris en quelques mois, sans gêne, sans opération, sans arrêt de travail.

Devant de tels résultats, toute personne, soucieuse de sa santé et de ses intérêts, comprendra qu'elle doit s'adresser à un spécialiste de la Région.

Seul M. LEROY ayant son cabinet à Nantes, peut, par sa présence constante, suivre constamment sa clientèle de près.

Mme LEROY reçoit les dames.

Faites donc appel aux conseils dévoués de notre renommé praticien NANTAIS qui vous recevra gratuitement tous les mois à :

NANTES, tous les samedis, de 9 h. à 11 h. et de 2 h. à 4 h., en son cabinet, 6, rue du Petit-Bacchus (près la place du Bouffay).

Saint-Père-en-Retz, lundi 15, Hôt. du Commerce.

Legé, mardi 16, Hôt. du Cheval-Blanc.

Geneston, mercredi 17, Hôt. Penard.

Pornic, jeudi 18, Hôt. Continental.

Clisson, vendredi 19, Hôt. de la Gare.

Pontchâteau, lundi 22, Hôt. Boutenay.

Vallet, mardi 23, Hôt. Guindon.

Macéou, mercredi 24, Hôt. de la Bi-cyclette.

Plessé, jeudi 25, Hôt. Bertaud.

Saint-Nazaire, vendredi 26, Hôt. de France.

LEROY, Spécialiste herniaire

6, Rue du Petit-Bacchus

(près la Place du Bouffay) - NANTES

Madame LEROY reçoit les Dames

Offres et Demandes

Service réservé à nos Adhérents

Tarif : 5 francs par annonce et pour une seule insertion.

Ecrire ou s'adresser au Syndicat, 2, rue Scribe, Nantes

OFFRES

167. — A vendre, beaux plants de vignes greffés et producteurs directs recommandés, authentifiés et sélectionnés. S'adresser à M. E. Girault, Viticulteur-Pépinieriste, domaine de la Ronde, à Jaunay-Clan (Vienne).

183. — A vendre, plants de vignes racinés et greffés Muscadet, Gros-Plants, Pinot et Hybrides de Seibel n° 4986-880, cépage à vin blanc, et Seibel n° 4643 et 5455 rouge. Baco rouge n° 1, Noha, Othello et Bertille Seyves 450 et autres. Les acheteurs pourront visiter les pépinières et aussi ses vignobles en rapport d'Hybrides, de Muscadet, Gros Plant et Pinot. S'adresser à M. Meunier Auguste, Viticulteur au Gueu, la Chapelle-Basse-Mer, qui donnera tous renseignements.

186. — A vendre plants de vigne greffés, sélectionnés des meilleures variétés du Pays. S'adresser à M. Emeriaud Armand, Viticulteur, Le Pallet (L.-L.).

193. — A vendre plants de vignes racinés, d'Hybrides producteurs directs : Seibel 4643. — Roi des Noirs 4986. — Rayon d'Or 5455-6468. — Baco N° 1 et 22-A. — Bertille-Seyve, 2862. — Coudere, Gaillard, etc... S'adresser à M. Anneau, Le Gbène, La Chapelle-Basse-Mer (L.-L.). Authenticité entièrement garantie, notices descriptives et prix courants sur demande.

197. — Vignobles et pépinières des meilleures variétés d'Hybrides sélectionnés. Seibel blanc 4986, 4995, 5409, 6468. Rouge 4643, 5455, 5487, 6905. Bertille-Seyves, Baco, Gaillard, etc..., très beaux plants et boutures. Prix spéciaux par grosse quantité, authentiquement garantie.

S'adresser à M. Terrien-Biret, viticulteur à la Blanchardière, La Chapelle-Basse-Mer.

202. — A vendre en culture vigne greffée de pays et d'Hybrides. Hybrides racinés directs, meilleures variétés. Arbres fruitiers et forestiers. Rosiers. Greffes d'asperges Argentuil. S'adresser à M. Victor Morille.

203. — Pépinières J. Foulonneau, Saint-Christophe-la-Croix (M.-et-Loire), offrent plants de vignes greffés et hybrides nouveaux, pommiers à cidre et arbres fruitiers franco toutes gares. Prix courant franco.

207. — Viticulteurs, plantez les cinq meilleures variétés actuellement connues pour votre région, les seules donnant vraiment satisfaction sous le rapport de la vigueur, de la résistance aux maladies, de leur gros rendement, de la qualité de leur vin absolument net de goût. En blanc : Seibel 4995, Baco 22-A. En rouge : Seibel 4643, 5455, Baco n° 1. S'adresser à M. Cornetneau, propriétaire, Belle-Fontaine, Paulx.

206. — A vendre, vignes greffées, Gros-Plant et Gros-plants, producteurs directs racinés des meilleures variétés du Centre et de l'Ouest. Prix franco sur demande. S'adresser à M. Chesneau, horticulteur, La Bernerie (Loire-Inf.).

207. — A louer pour 1^{er} novembre 1932, une petite ferme située à Doullay, composée d'une maison d'habitation, une remise, écurie, terres labourables, pré, vigne et quelques pommiers, le tout d'un seul tenant, d'une contenance d'environ 2 hect. 1/2. S'adresser au Syndicat.

28. — A louer, moitié fruits, sud de Nantes, pour 23 avril 1933, une métairie 26 hectares, exploitation facile, successivement et secrètement ses prisonniers.

208. — A louer, moitié fruits, sud de Nantes, pour 23 avril 1933, une métairie 26 hectares, exploitation facile, successivement et secrètement ses prisonniers.

209. — A louer, moitié fruits, sud de Nantes, pour 23 avril 1933, une métairie 26 hectares, exploitation facile, successivement et secrètement ses prisonniers.

210. — A louer, moitié fruits, sud de Nantes, pour 23 avril 1933, une métairie 26 hectares, exploitation facile, successivement et secrètement ses prisonniers.

LE FRAISIER

Histoire - Variétés - Culture

par F. LESOURD

Rédacteur en chef de la Revue Horticole et de la Gazette du Village

Un volume 14x19 de 232 pages avec 78 figures ou photographies et une couverture en trois couleurs. Broché, franco : 13 fr. 50. — Librairie Agricole de la Maison Rustique, 26, rue Jacob, Paris (VI^e).

La fraise est un fruit délectable ; c'est aussi le plus vite produit. Faire connaître les bonnes variétés suivant leurs exigences, apprendre à les bien cultiver dans le jardin, en plein champ, sous verre, en plein air ; voilà le but de cette étude.

Les différents chapitres comprennent : Création des variétés. Histoire des fraisières. Variétés hâtives, de moyenne saison, tardives. Fraisières à gros fruits remontants ou non, fraisières des quatre saisons. Culture hâtive, culture forcée, culture forcée industrielle, culture retardée. Culture en plein champ. Fumure. Ennemis et maladies. Cet ouvrage est écrit d'une plume alerte ; on le lira avec plaisir et profit. — Envoi sur demande du catalogue général de la Librairie Agricole de la Maison Rustique.

Les gens de banque sont intraitables, avait-il dit en substance à chacun. Ils refusent de donner un sou sur la signature. Même les maisons « Dawes and Young » et « American Stock », réputées par leurs grandes facilités, montrent autant d'aversion que le gouvernement de Washington. Je suis aussi mal traité par les Américains que ton malheureux pays. Je ne peux donc compter que sur ta promesse et me fier à ta parole d'h

NANTES — Imprimerie DUPAS et C^{ie}, 57, rue Saint-Clément, — Téléph. 146-55, — Compte-Postal : 5.683-Nantes